



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation des Casques bleus et des Bérets bleus

Question écrite n° 13034

Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize appelle l'attention de M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur la nécessité de promouvoir le renforcement de la formation du personnel travaillant au sein des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU). Les militaires et policiers portant soit le Casque bleu, soit le Béret bleu, restent avant tout des membres de leurs forces armées nationales et ne sont détachés auprès de l'ONU que pour des périodes d'un an sur le terrain et de deux ans au siège de l'institution. Toutefois, ces forces armées sont régulièrement victimes d'attaques ou d'accidents qui pourraient dans certains cas être en partie prévenus. Au regard de la complexité croissante des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU), il semblerait pertinent que ces personnels aient accès à des formations suffisantes et adéquates, au-delà de leur formation militaire initiale acquise dans leur pays d'origine, afin d'être pleinement opérationnels une fois envoyés sur le terrain, notamment en terme de coopération internationale et d'adaptation à un environnement multiculturel, de conduite et de discipline, de protection des personnes vulnérables, ou encore de respect des droits de l'Homme. Il appelle donc son attention sur la nécessité de promouvoir le renforcement de la formation du personnel travaillant au sein des opérations de maintien de la paix de l'Organisation des Nations unies (ONU).

Texte de la réponse

Les actions de formation et de préparation opérationnelle dispensées aux militaires permettent à ces derniers de faire face aux diverses menaces, en France comme à l'étranger, que ce soit dans le cadre d'une mission conduite sous commandement national ou international. La capacité de nos soldats à enchaîner et à maîtriser les différentes phases de leur métier que constituent la formation, l'entraînement et l'engagement opérationnel garantit la polyvalence de notre modèle d'armée et est adaptée à l'évolution de ces menaces. Il convient d'ajouter que les militaires déployés en opération bénéficient d'une mise en condition finale visant à leur faire acquérir, pour chaque théâtre, les savoir-faire particuliers nécessaires au regard du type de la mission, de la situation locale, des menaces existantes et des conditions d'engagement (cadre légal et règles d'engagement). Cette mise en condition est constitutive du cycle de préparation opérationnelle des forces terrestres et donne lieu à une certification par le commandement. Enfin, le soldat retire de sa participation à des engagements variés une expérience et des enseignements qui lui permettent de couvrir une large étendue du spectre de la guerre, depuis la basse jusqu'à la haute intensité. Que le soldat français serve ou non dans le cadre d'une mission de l'ONU, sa formation et son entraînement le rendent donc parfaitement apte à agir dans le contexte juridique propre à son engagement, avec une parfaite connaissance des enjeux, des rapports politiques et humains locaux et des interactions avec les autres contingents constitutifs de la force déployée.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Lagleize](#)

Circonscription : Haute-Garonne (2^e circonscription) - Mouvement Démocrate et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13034

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Armées](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [9 octobre 2018](#), page 8969

Réponse publiée au JO le : [20 novembre 2018](#), page 10453